

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Adopté

N° AS681

AMENDEMENT

présenté par
Mme Abadie-Amiel, rapporteure, M. Delautrette, rapporteur M. Falorni, rapporteur
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 6

I. – À la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« médecin »,

Insérer les mots :

« mentionné au I ».

II. – En conséquence, au début de la deuxième phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« Le médecin se prononce et »

le mot :

« Il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.